

Guide de dépôt vidéo

Concours vidéo touristique Grand Sud Caraïbe 2026

Objet du document

Ce document fait partie du kit candidat du Concours vidéo touristique Grand Sud Caraïbe 2026. Il complète le règlement officiel et doit être lu avec les autorisations et déclarations associées.

1. Objet du guide

Le présent guide explique comment préparer et déposer la vidéo de candidature. Il vise à limiter les erreurs techniques, les dossiers incomplets et les difficultés de lecture ou d'identification des fichiers. Il complète le règlement officiel, le cahier des charges vidéo et les autorisations à signer.

2. Étapes de dépôt

Étape	Action	Détail
1	Vérifier la vidéo	S'assurer que la vidéo respecte la durée de 3 à 5 minutes, le thème, les exigences techniques et les règles juridiques du concours.
2	Nommer le fichier	Utiliser la nomenclature imposée afin d'identifier clairement le candidat, l'équipe et le titre de la vidéo.
3	Rassembler les documents	Préparer les autorisations et déclarations nécessaires, notamment les droits à l'image et les engagements relatifs aux droits d'auteur.
4	Déposer le dossier	Transmettre le fichier vidéo et les documents demandés via le dispositif officiel communiqué par l'Office de Tourisme.
5	Conserver les preuves	Conserver une copie du fichier envoyé, des documents signés, des licences et des autorisations.

3. Nommage obligatoire du fichier vidéo

Nomenclature recommandée

Candidat individuel : GSC2026_NOM_Prenom_TitreVideo.mp4

Équipe : GSC2026_EQUIPE_NomEquipe_TitreVideo.mp4

Exemples : GSC2026_DURAND_Lea_SouffleDuSud.mp4 ;
GSC2026_EQUIPE_Karayib_TresorDuSud.mp4

4. Fichiers et documents à déposer

- la vidéo finale exportée et lisible ;
- la fiche de candidature ou le formulaire officiel complété ;
- l'autorisation d'exploitation de la vidéo signée ;
- la déclaration d'originalité et de titularité des droits signée ;
- l'autorisation de droit à l'image du candidat ;
- les autorisations de droit à l'image des personnes filmées, si la vidéo contient des personnes reconnaissables ;
- les justificatifs de droits ou licences pour musiques, archives, images, séquences IA ou contenus tiers, le cas échéant.

5. Modalité technique de transmission

Le dépôt doit être réalisé selon la modalité officielle communiquée par l'Office de Tourisme Le Grand Sud Caraïbe : formulaire, lien de dépôt, plateforme de transfert, lien de téléchargement ou tout autre dispositif indiqué sur la page officielle du concours. Le candidat doit veiller à ce que le lien transmis reste accessible pendant toute la période d'instruction de sa candidature.

6. Accusé de réception et dossier incomplet

La réception d'un fichier ne vaut pas validation de la candidature. L'organisateur peut demander des pièces complémentaires, signaler un fichier illisible ou rejeter un dossier incomplet, tardif, inaccessible ou non conforme aux règles du concours. Le candidat reste responsable de la lisibilité des fichiers transmis et de la complétude de son dossier.

7. Dépôt tardif, fichier illisible ou incident technique

Tout dépôt effectué après la date limite, tout fichier inaccessible, corrompu, illisible ou transmis par un canal non prévu peut être refusé. En cas de difficulté technique, le candidat doit contacter l'organisateur avant l'expiration du délai. L'absence d'anticipation, la mauvaise qualité de connexion ou la transmission d'un lien expiré ne garantissent pas l'acceptation d'un dépôt hors délai.

8. Checklist de dépôt

- ma vidéo respecte la durée demandée ;
- mon fichier est lisible et correctement nommé ;
- j'ai rempli ma candidature ;
- j'ai signé les documents obligatoires ;
- j'ai vérifié les droits musicaux, images, personnes filmées, lieux privés, drone, IA ou archives ;
- mon lien ou fichier restera accessible ;
- j'ai conservé une copie de tout le dossier déposé.

9. Responsabilité du candidat

Le candidat garantit l'exactitude des informations fournies et la régularité des éléments transmis. Il demeure responsable des droits attachés à sa vidéo et aux contenus intégrés, ainsi que des autorisations nécessaires aux prises de vue, aux personnes filmées et aux contenus tiers.

Références juridiques principales

Références principales : Code de la propriété intellectuelle, notamment articles L.111-1, L.121-1, L.122-4 et L.131-3 ; Code civil, article 9 ; RGPD et doctrine CNIL relative à l'information des personnes ; règles françaises et européennes applicables aux drones civils lorsque des prises de vue aériennes sont réalisées. Le dépôt du dossier ne dispense pas le candidat de ses obligations en matière de droits d'auteur, droit à l'image, données personnelles et réglementation applicable aux prises de vue.